



École nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne

Reçu le 27 MAI 2025
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du jeudi 22 mai 2025
A la Médiathèque – ENM de Villeurbanne

Membres du comité syndical				Délibération n° 2511
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat ENM-Athou Bout d'Chant
9	4	4	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIoux
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Subai
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne, à M. Dalby
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à Mme Loire

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 26 mai 2025

Délibération n°2511 – Convention de partenariat avec l'association A Thou Bout d'Chant

Mesdames, Messieurs,

A Thou Bout d'Chant est une salle de spectacle de poche intimiste et chaleureuse. Son objectif est de décroïsonner la chanson française avec une programmation éclectique aussi bien chanson, rap, pop, rock ou encore électro. A Thou Bout d'Chant a obtenu le label Scènes Découvertes de la ville de Lyon, soulignant la qualité du travail effectué et la volonté politique des collectivités locales de permettre aux artistes émergents d'avoir une fenêtre crédible de diffusion et d'accompagnement de leur projet musical. Le département Chanson de l'ENM s'associe à la salle A Thou Bout d'Chant pour une soirée publique mettant ses élèves à l'honneur.

Ce projet fait partie intégrante du cursus pédagogique de l'ENM et permet aux élèves de se confronter à la scène et au milieu professionnel.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre A Thou Bout d'Chant et l'ENM de Villeurbanne pour la réalisation d'un concert le mercredi 4 juin 2025.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de gestion de l'ENM à signer la convention jointe en annexe.

Annexe : Projet de convention de partenariat avec l'association A Thou Bout d'Chant

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent le Président à la signer.

Stéphane FRIoux
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
48, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)

Adresse : **46 cours de la République - 69100 Villeurbanne**

Représenté par **Stéphane Frioux**, en sa qualité de **Président**

Téléphone : **04 78 68 78 05** Mail : **assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr**

Numéro de Siret : **256 901 406 00015** Code APE : **8411Z**

N° licences : **1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188**

ci-après désigné par le terme « **ENM** »

D'une part.

L'association **A Thou Bout d'Chant** Forme Juridique : **Association loi 1901**

Adresse : **2 rue de Thou, 69001 Lyon**

Représentée par **Lucas Roulet Marchand** en sa qualité de **Président**

Téléphone : **07 56 92 92 89** Mail : **atbclyon@gmail.com**

Numéro de Siret : **808 739 148 000 27**

Code APE : **9001Z**

ci-après désigné par le terme « **A Thou Bout d'Chant** »

Préambule :

A Thou Bout d'Chant est une salle de spectacle de poche intimiste et chaleureuse. Son objectif est de décroquer la chanson française avec une programmation éclectique aussi bien chanson, rap, pop, rock ou encore électro. A Thou Bout d'Chant a obtenu le label Scènes Découvertes de la ville de Lyon, soulignant la qualité du travail effectué et la volonté politique des collectivités locales de permettre aux artistes émergents d'avoir une fenêtre crédible de diffusion et d'accompagnement de leur projet musical. Le département Chanson de l'ENM s'associe à la salle A Thou Bout d'Chant pour une soirée publique mettant ses élèves à l'honneur.

Ce projet fait partie intégrante du cursus pédagogique de l'ENM et permet aux élèves de se confronter à la scène et au milieu professionnel.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre A Thou Bout d'Chant et l'ENM de Villeurbanne pour la réalisation d'un concert, effectué par des élèves de l'ENM à titre gracieux dans le cadre de leur enseignement à l'ENM.

A Thou Bout d'Chant s'engage à mettre à disposition sa salle de concert ainsi que le personnel nécessaire à son bon fonctionnement pour un concert d'élèves de l'ENM le mercredi 4 juin 2025 à 20h30, selon le planning suivant :

- Arrivée des artistes : 16h
- Balances : 16h
- Concert : 20h30

Article 2 : Obligations de l'ENM de Villeurbanne

L'ENM s'engage à :

- Communiquer à A Thou Bout d'Chant les informations nécessaires sur les groupes ou élèves participants (répertoire, besoins techniques, etc.) en amont de la prestation.
- Respecter les consignes de sécurité.
- Informer ses élèves qu'ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération au titre des concerts organisés au terme de la présente convention.
- En tant qu'employeur, l'ENM assumera l'intégralité des rémunérations, charges fiscales et sociales relatives à son propre personnel.

Article 3 : Obligations de A Thou Bout d'Chant

A Thou Bout d'Chant s'engage à :

- Prendre en charge l'organisation générale du concert (accueil et communication).
- Mettre à disposition la salle de concert en ordre de marche, ainsi que le matériel technique et le personnel nécessaire à son bon fonctionnement.
- En tant qu'employeur, A Thou Bout d'Chant assumera l'intégralité des rémunérations, charges fiscales et sociales relatives à son propre personnel.

Article 4 : Communication

Les deux structures s'engagent à promouvoir les concerts par tous les moyens dont ils disposent. L'ENM s'engage à envoyer les éléments de communication avant la date de concert.

Article 5 : Gratuité de la prestation des élèves de l'ENM

La participation des élèves de l'ENM au concert est réalisée à titre gracieux, sans versement de rémunération. Ces prestations sont réalisées à but pédagogique, aucun contrat de cession ne peut être établi entre les groupes ou artistes de l'ENM et A Thou Bout d'Chant.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature pour prendre fin le 4 juin 2025 à minuit.

Article 7 : Responsabilité

L'ENM et A Thou Bout d'Chant attestent avoir souscrit, chacun en ce qui les concerne, un contrat d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités organisées dans le cadre de ce partenariat, dans la mesure où leur responsabilité serait engagée.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux administratifs de Lyon, après épuisement des voies amiables.

Article 8 : Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

Article 9 : Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Lyon, le 10 avril 2025,
En deux exemplaires originaux.

Signatures

Pour A Thou Bout d'Chant :
Lucas Rouillet Marchand

**A Thou Bout d'Chant**
Association Les Clés de la Lune
2 rue de Thou 69001 Lyon
SIRET 808 739 148 00027
PLATESV-R-2021-006396 / 2021-006383 / 2021-006384

Pour l'ENM de Villeurbanne :
M. Stéphane FRIOUX, Président

**Syndicat Mixte de Gestion**
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27